

CONDITIONS D'INTERMEDIATION POUR DES ASSOCIATIONS OU COLLECTIVITES NON ADHERENTES A LA FRMJC DU CENTRE

Année 2020

Dans le cadre de cette intermédiation, la FRMJC Centre prend en charge :

- Aide à la formalisation de la mission
- La gestion administrative (déclaration de la mission à l'agence du Service Civique, notifications à l'Agence de Services et de Paiement)
- La contractualisation (Contrat d'engagement, notification de contrat, convention de mise à disposition)
- L'ensemble des formations obligatoires : PSC1 et la formation civique et citoyenne (regroupement des volontaires sur 2 journées avec prise en charge des frais pédagogiques et d'alimentation par la FRMJC)
- La mise à disposition de l'ensemble de la documentation et des outils développés dans le cadre du dispositif Service Civique (bilan nominatif, guide du volontaire, etc.)
- La relation avec les interlocuteurs Service Civique (CMJCF, Agence SC, ASP, DRJSCS, etc.)

L'organisme tiers s'engage à :

- Verser à la FRMJC
 - la somme de 450€ de participation au traitement administratif par volontaire
 - Ce montant est ramené à 250€ pour un 2^{ème} volontaire et les suivants sur la même mission¹.
- Rembourser aux volontaires les frais de déplacements liés aux formations obligatoires
- Respecter la réglementation du Service Civique et les conditions de l'agrément de la FRMJC,
- Se conformer aux procédures en matière de gestion et d'administration des jeunes volontaires,
- Mettre en place le tutorat en nommant parmi son personnel encadrant, un tuteur qui assure l'accompagnement du jeune tout au long de sa mission
- Servir aux volontaires une prestation dont le montant est défini chaque année au 1^{er} janvier par l'État (107,58 au 1^{er} janvier 2020).

La FRMJC Centre perçoit la subvention de l'agence versée aux organismes à but non-lucratif au titre du tutorat.

En Option, l'organisme tiers peut demander à la FRMJC du Centre:

- D'assurer l'accompagnement du jeune dans son projet d'avenir: 300€ pour une mission de 6 mois (trois entretiens), 400€ pour une mission de 8 mois (4 entretiens).
- D'accompagner l'organisme tiers dans les points d'étape et la rédaction du bilan de la mission: 350€

Yoann ALBA
Directeur régional

¹ Une mission se définit par le même intitulé sur la même période